

DPA – Bureau des parcours professionnels
des personnels d'encadrement,
d'inspection, de jeunesse et des sports

Rouen, le 5 mars 2024

Affaire suivie par :
MAXIME DESTOOP
Chef de bureau
Tél. 02 32 08 92 65

ELODIE LAMART
Secrétaire générale adjointe
Directrice des relations et des ressources humaines

CHRISTINE GESLIN
Gestionnaire des personnels d'inspection
Tél. 02 32 08 92 66
Mél. dpa-personnels-jeunesse-et-sports@ac-normandie.fr

Rectorat de la région académique
Normandie

À
Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académies,
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de
l'Orne et de la Seine-Maritime
Monsieur le délégué régional académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports,

Note de service

Objet : Campagne relatif à l'entretien d'évaluation des inspecteurs de la jeunesse et des sports

Références :

- Décret N° 2004-697 du 12 juillet 2004 modifié portant statut particulier du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports,
- Décret N° 2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État,
- Arrêté du 28 janvier 2011 relatif à l'entretien d'évaluation des inspecteurs de la jeunesse et des sports.

La présente note a pour objet de présenter la campagne annuelle d'entretien d'évaluation des inspecteurs de la jeunesse et des sports au titre de l'année 2023 en vous rappelant le cadre de ce dispositif.

Les inspecteurs de la jeunesse et des sports titulaires ou détachés dans ce corps font l'objet d'une évaluation annuelle. L'entretien d'évaluation doit être réalisé durant la période comprise entre le mois de janvier et le mois de mars 2024 et se réfère à l'année 2023.

L'entretien d'évaluation est conduit par le supérieur hiérarchique direct dont relève le fonctionnaire et donne lieu à un compte rendu. Il s'appuie sur le contrat d'objectifs qui détermine les objectifs confiés au fonctionnaire et indique les activités et les responsabilités qu'il exerce.

L'entretien d'évaluation porte sur les thèmes suivants :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent au regard des objectifs qui lui sont assignés, des moyens qui ont été mis à sa disposition pour les atteindre et des conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève,
- Les objectifs assignés à l'agent pour l'année à venir,
- Les acquis de son expérience professionnelle,
- Les besoins de formation,
- Les perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité,
- L'appréciation générale de la valeur professionnelle.

La date d'évaluation est fixée par le supérieur hiérarchique direct et communiquée à l'intéressé au moins quinze jours à l'avance.

Pour les inspecteurs ayant récemment changé de poste, il convient que leur nouveau supérieur hiérarchique direct sollicite le précédent évaluateur afin de disposer des éléments nécessaires à la rédaction de l'évaluation.

Vous trouverez en annexe le support de l'entretien d'évaluation.

Vous voudrez bien retourner le document complété et signé par l'intéressé et son évaluateur à l'adresse dpa-personnels-jeunesse-et-sports@ac-normandie.fr pour le **jeudi 18 avril 2024**.

Je vous saurais gré de porter cette note de service à la connaissance des personnels placés sous votre autorité, en veillant tout particulièrement à l'information de ceux qui seraient absents.

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

Les services de gestion se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La secrétaire générale d'académie adjointe
Directrice des relations et des ressources humaines

Signé

Elodie LAMART